

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23.11.2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-trois novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de BENING.LES.ST.AVOLD, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme RAMSAIER Simone.

Date de la convocation : 18.11.2022

Etaient présents : Mesdames RAMSAIER Simone, NIEDERLANDER Marie-Josette, FRANCES Dolorès, KOPP Meriem, THIEBAUT Marie-Jeanne, ZAVARD Elisabeth
Messieurs TARILLON Lucien, APPEL Patrick, FLAUSSE Emmanuel, HUBER Denis, KLOSE Raymond, PIVEC Denis.

Etaient absents : Mme BERNHARD Virginie (procuration à M. FLAUSSE Emmanuel)
M. DE NICOLO Dominique (procuration à M. HUBER Denis), Mme GROVA Anna-Maria.

Désignation du secrétaire de séance : Mme THIEBAUT Marie-Jeanne

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

- 2022-11-62 : Demande de subvention DETR 2023 Priorité n° 1
Réfection et mise aux normes PMR des sanitaires de l'école primaire.
- 2022-11-63 : Demande de subvention DETR 2023 Priorité n° 2
Rénovation de l'éclairage public en LED
- 2012-11-64 : Demande de subvention AMISSUR : création d'un cheminement piéton entre Béning et Cocheren.
- 2022-11-65 : Décision modificative n° 3
- 2022-11-66 : Approbation devis : aménagement d'un cheminement piéton entre Béning et Cocheren.
- 2022-11-67 : Travaux de réfection d'une partie du trottoir rue des sapins.
- 2022-11-68 : Opération "10 heures pour la solidarité"
- 2022-11-69 : Approbation devis : pose et dépose des illuminations de Noël.
- 2022-11-70 : Approbation devis : salage et déneigement de la voirie communale.
- 2022-11-71 : Régularisation foncière : échange de terrains avec la Société FRAMAFER.
- 2022-11-72 : Restitution par le SDIS des locaux mis à disposition par la commune de BENING.LES.ST.AVOLD - Désaffectation du site.
- 2022-11-73 : Convention relative à la pose d'un récepteur de télé-relevé sur le toit d'un immeuble

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 23.11.2022

2022-11-62 : Demande de subvention DETR 2023 Priorité n° 1 - réfection et mise aux normes PMR des sanitaires de l'école primaire.

Monsieur TARILLON Lucien, Adjoint au Maire explique à l'Assemblée délibérante qu'après constats, il s'avère nécessaire de reprendre les sanitaires de l'école primaire qui sont vétustes et non conformes à l'accessibilité PMR.

Il s'agirait de redistribuer l'espace afin de permettre l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

L'estimation des dépenses du projet : 41 978.03 € H.T. pour les travaux et 1 838.00 € H.T. pour la fourniture et la pose de la porte soit un total de 43 816.03 € H.T.

Madame le Maire expose que ce projet peut bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- DECIDE de programmer la réalisation des travaux cités ci-dessus
- ADOPTE le plan de financement comme suit :

• Montant total de l'opération H.T.	43 816.03 €
• Subvention au titre de la DETR 2023 – 40 %	17 526.41 €
• Commune	26 289.62 €
- DEMANDE à Mme le Maire de solliciter la DETR 2023 en priorité n° 1 pour ce projet
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

2022-11-63 : Demande de subvention DETR 2023 Priorité n° 2 - Rénovation de l'éclairage public en LED.

Madame le Maire donne la parole à M. APPEL Patrick pour donner lecture du coût prévisionnel du remplacement de quelques lampes oubliées lors de la dernière rénovation et la fourniture et pose de 2 horloges astronomiques.

L'estimation des dépenses du projet H.T. : 6 585.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- DECIDE de programmer la réalisation des travaux cités ci-dessus
- ADOPTE le plan de financement comme suit :

• Montant total de l'opération H.T.	6 585.00 €
• Subvention au titre de la DETR 2023 – 40 %	2 634.00 €
• Commune	3 951.00 €
- DEMANDE à Mme le Maire de solliciter la DETR 2023 en priorité n° 2 pour ce projet
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 23.11.2022

2022-11-64 : Demande de subvention AMISSUR : création d'un cheminement piéton entre Béning et Cocheren.

Madame le Maire expose la nécessité de créer un cheminement piéton entre les communes de Cocheren et de Béning-lès-St-Avold et donne la parole à M. TARILLON Lucien, Adjoint au Maire.

Il informe les conseillers municipaux que la commune de Cocheren a débuté les travaux d'aménagement d'un cheminement piéton à la sortie de leur territoire et jusqu'à l'entrée de notre village. Pour la sécurité des piétons et dans la continuité de ces travaux, il serait nécessaire d'aménager un cheminement piéton en laitière à partir de l'aire de jeux jusqu'à la sortie de notre commune.

Il présente le devis estimatif de la Société TP KLEIN de Diebling pour la réalisation de cet aménagement qui se monte à 15 199.00 € H.T.

Madame le Maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Moselle au titre de l'Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route (AMISSUR) pour l'opération suivante :

Aménagement d'un cheminement piéton en laitière de l'aire de jeux jusqu'à la sortie de BENING.LES.ST.AVOLD.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 15 199.00 € H.T. avec le plan de financement suivant

Financeurs	Taux	Montant H.T. en Euros
Conseil Départemental de la Moselle (AMISSUR)	30 %	4 559.70
Commune	70 %	10 639.30
Total	100 %	15 199.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- DECIDE l'aménagement d'un cheminement piéton à partir de l'aire de jeux jusqu'à la sortie du village vers Cocheren
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter une aide auprès de Conseil Départemental au titre de l'Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route (AMISSUR) pour l'opération susvisée pour un montant de 4 559.70 €
- AUTORISE Madame le Maire à signer les documents qui s'avèrent nécessaires au projet

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 23.11.2022

2022-11-65 : Décision modificative n° 3

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- DECIDE d'apporter au budget communal de l'exercice en cours les modifications suivantes :

- | | | |
|--|--------|---------|
| • Programme 2209 – Création trottoir Béning – Cocheren | c/2151 | + 750 € |
| • Programme 2214 – Réfection voirie rue du Château d'Eau | c/2151 | - 750 € |

2022-11-66 : Approbation devis : aménagement d'un cheminement piéton entre Béning et Cocheren.

Monsieur TARILLON Lucien, Adjoint au Maire, donne lecture du devis présenté par la Société KLEIN TP de Diebling pour l'aménagement d'un cheminement piéton entre BENING.LES.ST.AVOLD et COCHEREN

H.T. 15 199.00 € T.T.C. 18 238.80 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- APPROUVE le devis de la Société KLEIN TP pour un montant H.T. 15 199.00 €
- AUTORISE Mme le Maire à signer le devis et tout document se rapportant à cette opération.

2022-11-67 : Travaux de réfection d'une partie du trottoir rue des sapins.

Madame le Maire donne la parole à M. TARILLON Lucien, Adjoint au Maire qui explique qu'une partie du trottoir rue des Sapins est en grand état de vétusté. Il n'est plus praticable sur une distance d'environ 27 mètres.

Madame le Maire sollicite le vote de l'assemblée pour les travaux d'une partie du trottoir rue des sapins et propose le devis établi par la Société TP KLEIN de Diebling pour un montant de 5 037.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- DECIDE de donner un avis favorable à la réfection d'une partie du trottoir rue des Sapins
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis présenté par la Société TP KLEIN de Diebling pour un montant de 5 037.00 € T.T.C.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 23.11.2022

2022-11-68 : Opération "10 heures pour la solidarité"

La Communauté de Communes de Freyming-Merlebach a organisé une action caritative "10 heures pour la Solidarité" en faveur des "Restos du Cœur" au complexe nautique Aquagliss le dimanche 13 novembre 2022.

Cette action consiste à récolter des fonds au cours d'une compétition sportive et de réserver l'intégralité de ces recettes aux "Restos du Cœur" Moselle Est selon les tarifs fixés comme suit :

- Prise en charge des entrées des participants
- 0.50 € par tranche de 100 mètres nagés
- 2 € par ½ heure et par personne pour l'aquabike
- 3 € par séance d'aquagym

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- DECIDE que la somme récoltée, par l'équipe de BENING.LES.ST.AVOLD, soit 398.00 €, soit reversée aux "Restos du Cœur" de Moselle Est.

2022-11-69 : Approbation devis : pose et dépose des illuminations de Noël.

Madame le Maire donne la parole à M. APPEL Patrick, Adjoint au Maire, pour présenter la seule offre réceptionnée pour la pose et la dépose des illuminations de Noël.

Il explique que 3 entreprises ont été sollicitées pour la mise en place et la dépose des illuminations de Noël et seule la Société SPIE de Cocheren a établi un devis qui s'élève à 2 278.00 € H.T. soit 27 € H.T. par sujet et 70 € pour la pose de grands motifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- DECIDE la mise en place des illuminations de Noël.
- APPROUVE le devis établi par la Société SPIE de Cocheren comme énoncé ci-dessus
- AUTORISE Mme le Maire à signer le Devis

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 23.11.2022

2022-11-70 : Approbation devis : salage et déneigement de la voirie communale.

Le Maire de la commune,

- VU le relief accidenté de notre commune
- VU que la commune ne dispose pas de moyens techniques suffisants pour le déneigement des rues
- VU le devis présenté par l'entreprise MOZERSKI de Cocheren qui se chiffre comme suit :

➤ salage et déneigement des rues communales comprenant un camion équipé d'une saleuse avec fourniture de 2 tonnes de sel par sortie

- Forfait par sortie : 800 € H.T. 960 € T.T.C.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- APPROUVE le devis présenté par l'entreprise MOZERSKI de Cocheren comme énoncé ci-dessus
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis

2022-11-71 : Régularisation foncière : échange de terrains avec la Société FRAMAFER.

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la délibération en date du 20 février 2020 concernant le déclassement d'un délaissé de voirie sis section 8 n° 452 et section 9 n° 619 et approuvant l'échange avec la Société FRAMAFER de ces 2 parcelles appartenant à la commune avec une bande de terrains le long de leur propriété en vue de créer des places de parking.

Selon le procès-verbal d'arpentage réalisé le 22.02.2022 par la Société GUELLE et FUCHS de Forbach, Madame le Maire propose l'échange sans soulte comme suit :

Parcelles cédées par la Commune		
Propriétaire	Références cadastrales	Surface en m ²
Commune de BENING	Section 8 n° 452	78
Commune de BENING	Section 9 n° 619	200
TOTAL		278
Parcelles cédées par FRAMAFER		
Propriétaire	Références cadastrales	Surface en m ²
FRAMAFER	Section 8 n° 593	14
FRAMAFER	Section 8 n° 595	128
TOTAL		14

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- ACCEPTE l'échange de terrains comme énuméré ci-dessus
- DIT que cet échange se fera sans soulte et que tous les frais se rapportant à ce dossier seront à la charge de la Société FRAMAFER.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 23.11.2022

2022-11-72 : Restitution par le SDIS des locaux mis à disposition par la commune de BENING.LES.ST.AVOLD - Désaffectation du site.

Madame le Maire donne la parole à M. FLAUSSE Emmanuel, Conseiller Municipal et Chef de Centre, pour exposer la situation actuelle du Centre de notre commune :

Il a été constaté au niveau de l'unité opérationnelle située sur notre commune des difficultés liées à la disponibilité des sapeurs-pompiers, au maintien à niveau opérationnel ainsi que des problèmes de recrutement.

L'effectif opérationnel n'est plus que constitué de 3 personnels. Cette situation opérationnelle ne permet pas la pérennité du centre.

Suite à un travail de collaboration avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle, la volonté exprimée par l'ensemble des personnels du centre, partagée par la commune, est de rejoindre les unités voisines afin de rester performant dans la distribution des secours et de poursuivre leur engagement.

Les biens immobiliers mis à disposition par la Commune ne sont donc plus nécessaires au fonctionnement du SDIS et seront en conséquence restitués. Tout élément qui rappelle l'ancienne fonction dudit bâtiment sera supprimé.

Le conseil municipal prend acte de la désaffectation du site en raison du départ du SDIS à compter de 1^{er} janvier 2023.

Il sera décidé lors d'un prochain conseil de l'évolution des biens immobiliers concernés.

2022-11-73 : Convention relative à la pose d'un récepteur de télé-relevé sur le toit d'un immeuble.

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux de la demande de DOLCE Ô Service, filiale de Suez Eau France pour l'installation d'un récepteur de télé-relevé à l'église paroissiale St Etienne.

- Considérant la demande de DOLCE Ô Service, filiale de Suez Eau France de la mise en place d'un récepteur de télé-relevé à l'Eglise paroissiale St Etienne,
- Considérant le service rendu aux usagers par le déploiement de ce dispositif.
- Considérant le principe de non gratuité de l'occupation du domaine public qui implique d'assujettir l'occupant du domaine au paiement d'une redevance d'occupation, fixée à 50 €/an pour la commune et 50 €/an au Conseil de Fabrique,
- Entendu le rapport de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'occupation domaniale prévoyant l'installation d'un récepteur de télé-relevé à l'Eglise paroissiale St Etienne par la Société DOLCE Ô Service, ci-annexée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30